

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 12*

Séance du 16 juin 2016

L'an deux mille seize

Et le seize juin à 21 heures

Date de la convocation : 09/06/2016

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Elodie, BERNAT Laurent, BOUDOU-THERON Adeline, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DOMENGE Philippe, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RICARD Nathalie, ROUSSET Jean-François, ROUX Naudy

Absent(s)(es) excusé(s)(es) : CADENET Patrick, FAVRE Sandrine, RASCOL Alain

Secrétaire de séance : ALINAT Elodie

Objet de la délibération n°23-2016

Avis sur le projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes du Rougier de Camarès, du pays Belmontais et du Saint-Serninois

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller municipal l'arrêté préfectoral du 7 avril 2016 de projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion du Rougier de Camarès, du pays Belmontais et de la communauté de communes du Saint Serninois, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal est invité à donner son accord sur le projet de périmètre de fusion présenté qui correspond aux territoires des communes d'Arnac-sur-Dourdou, Balaguier-sur-Rance, Belmont-sur-Rance, Brusque, Camarès, Fayet, Gissac, Laval-Roquecezière, Mélagues, Montagnol, Montfranc, Montlaur, Mounès-prohencous, Murasson, Peux et Couffouleux, Pousthomy, Rebourguil, Saint Sernin sur Rance, Saint-Sever-du-Moustier, La Serre, Sylvanès, Tauriac de Camarès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (9 voix pour, 3 abstentions) :

- **donne son accord** au projet de périmètre proposé

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire
Patrick RIVEMALE